

La Voie à Suivre

Ekev

789

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • www.hevratpinto.org

Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • www.hevratpinto.org



20 Au 5773 - 27 Juillet 2013

Rabbi David Pinto Chlita

Etudier la Torah et accomplir les mitsvot dans la joie

« Il arrivera (véhaya), si vous obéissez à ces lois que (...) Hachem ton D. sera fidèle à l'alliance et à la bonté qu'Il a jurées à vos ancêtres. » (Devarim 7, 12)

On connaît les paroles des Sages selon lesquelles l'expression « vayéhi » est une expression de douleur, alors que « véhaya » dénote la joie. De même, dans le passage du Chema, il est écrit (Devarim 11, 13) : « Il arrivera (véhaya) si vous obéissez attentivement à Mes mitsvot (...) Je donnerai la pluie à votre pays en son temps », l'expression utilisée dénotant la joie, c'est-à-dire que quand on sert Hachem dans la joie et que les mitsvot sont accomplies dans l'exultation d'avoir mérité de servir un Roi aussi élevé, cela entraîne de bonnes influences de la part du Créateur, pluie ou autres. De même dans notre paracha, si le peuple d'Israël observe et accomplit avec bonheur toutes les mitsvot de Hachem, Il écartera toute maladie et leur manifestera Sa bonté dans tous les domaines.

Mais en revanche, nous devons savoir que la notion contraire existe aussi. Quand on manque d'enthousiasme dans le service de Hachem, alors malheureusement de mauvais décrets s'abattent sur le monde, ainsi qu'il est écrit (Devarim 28, 47) : « Parce que tu n'as pas servi Hachem ton D. avec joie et de tout cœur lorsque tu avais tout ».

A quoi est-ce que cela ressemble ? Dans le domaine profane, lorsque quelqu'un apprend qu'il a gagné à la loterie, même s'il n'a pas encore reçu ni seulement vu l'argent, il se réjouit déjà, il est très ému et s'empresse de faire des projets sur la façon dont il va utiliser tout cet argent. C'est ainsi, et bien plus encore, qu'on doit se réjouir constamment d'avoir la possibilité d'accomplir de nombreuses mitsvot et de mériter un bonheur infini dans le monde à venir.

En observant le verset, nous voyons que la Torah dit ici « Il arrivera si (ekev) vous obéissez », c'est-à-dire que la joie qui doit accompagner la mitsva ne doit pas seulement être là pour une grande mitsva, difficile ou rare, qui ne se présentent pas si souvent, mais aussi pour toute mitsva, y compris celles que l'on peut comparer à un « talon » (ekev), ce que l'homme foule aux pieds, ainsi que l'explique Rachi au nom des Sages (Yalkout Chimoni Téhilim 758) ; celles-là aussi, il faut les accomplir avec joie.

Il est dit dans Pirkei Avot (chapitre 2 michna 1) : « Sois attentif à une mitsva légère comme à une mitsva grave, car tu ne connais pas la récompense des mitsvot. » Par conséquent, même cette mitsva dont on a l'impression qu'elle est légère et qu'on a tendance à fouler aux pieds est très importante aux yeux de Hachem. La preuve en est que la Torah n'a fait aucune allusion à la récompense des mitsvot.

Et si l'on demande comment on peut accomplir avec joie même une mitsva ordinaire dont on a l'habitude, il faut réfléchir à ce qui se passe dans le monde matériel, et en tirer la leçon en ce qui concerne les mitsvot. Par exemple, quand on gagne de l'argent tous les jours, a-t-on jamais entendu quelqu'un dire que cet argent ne lui fait aucun plaisir

parce qu'il en reçoit tous les jours? Evidemment pas. Comme l'ont dit les Sages sur le verset (Kohélet 5, 9) : « Celui qui aime l'argent n'est jamais rassasié d'argent », celui qui a cent veut deux cents (Kohélet Rabba 1, 13), et plus on lui en ajoute plus il est content, même s'il en a l'habitude tous les jours.

Et s'il en est ainsi en ce qui concerne de pures vanités, dont on n'emporte rien du tout dans le monde à venir, à combien plus forte raison pour les mitsvot, que l'on emporte dans le monde à venir, qui sont quelque chose d'éternel impossible à accomplir ailleurs qu'en ce monde ! Alors il faut certainement se réjouir d'une joie illimitée d'en avoir la possibilité, même si l'on en a l'habitude, parce qu'elles vous protègent en ce monde-ci et dans le monde à venir après la mort. En réfléchissant à tout cela, on aura le cœur rempli d'une joie infinie et on se précipitera pour faire même les mitsvot légère d'un cœur avide et joyeux.

J'ai vu dans le livre « Pitou'hei 'Hotam » du kabbaliste Rabbi Ya'akov Abou'hatseira une explication de la juxtaposition entre les parachiot Ekev et Reeh : du fait que l'homme réfléchit à sa fin (dans ce contexte), « ekev » a le sens de « fin », et regarde vers le jour de sa mort, alors « reeh », il voit, et s'efforce d'observer les mitsvot, comme l'ont dit les Sages (Pirkei Avot 2, 10) : « Repens-toi la veille de ta mort. » C'est cela « Reeh ekev », regarde ce que sera la fin de tes jours.

Mais en réalité, cela demande explication. En effet, une méditation sur le jour de la mort risque d'entraîner de la tristesse, et dans ce cas comment arriver à cette joie dénotée par l'expression « véhaya », accomplir toutes les mitsvot dans la joie, comme nous l'avons expliqué ?

C'est que justement, en y regardant de près, tous les biens de ce monde sont vanité, seules les acquisitions en Torah et en mitsvot sont précieuses et demeurent éternellement, et ce monde-ci ressemble à une antichambre précédant le palais (Pirkei Avot 4, 17). Dans ce cas, il n'y a pas de quoi s'attrister quand on réfléchit à la finalité de l'homme, qui est appelé à mourir dans l'antichambre pour entrer dans la vie éternelle, dans le palais, où seules la Torah et les mitsvot pourront éclairer son âme. En effet, c'est tout le contraire : cela amènera à l'homme une joie infinie, ainsi qu'il est écrit (Yéchayah 58, 8) : « Ta piété marchera devant toi, la gloire de Hachem te recueillera », ou encore (Téhilim 31, 20) : « Combien grand est le bien que Tu as caché pour ceux qui Te craignent ! »

J'ai déjà dit dans un cours à la yéchiva qu'il est effrayant d'imaginer comment nous arriverons à la fin de nos jours au tribunal céleste, comment on examinera tous nos actes, en nous disant : jamais de ta vie tu n'as prié ni accompli la mitsva de tefilin, ou de Chabbat, et ainsi de

Paris	Lyon	Marseille	
21:19*	20:58*	20:49*	Allumage
22:35	22:09	21:56	Fin



* allumage selon l'horaire de votre communauté

suite ! Et si nous protestons en criant « J'ai observé tous les Chabbats, j'ai veillé à mettre les tefilin et à toujours prier avec la communauté », alors on nous dira : « C'est vrai que tu as fait tout cela, mais c'était avec tristesse, il te manquait la joie de la mitsva, car tu faisais tout cela sans force et sans attention. »

Disons que c'est une autre allusion contenue dans la juxtaposition des parachiot « Reeh » et « Ekev » : veille (reeh) à observer les mitsvot avec joie, comme il est insinué au début de la parachat Ekev, « véhaya ékev », « véhaya » indiquant la joie, alors tu recevras toutes les bénédictions citées dans la parachat Réeh.

Histoire vécue

Ce n'est pas l'histoire, c'est la prière

« Je me suis prosterné devant Hachem comme la première fois » (Devarim 9, 18)

Dans son livre « Tiféret Chimchon », Rav Pinkus explique combien est grande la force de la prière accompagnée de larmes. En effet, la Guemara mentionne une situation où « toutes les portes ont été verrouillées, sauf celles des larmes ». Certaines prières sont exaucées grâce à nos mérites, et d'autres relèvent plutôt des arguments et de la justice. En ce qui concerne cette dernière catégorie, les portes sont parfois verrouillées : ni l'évocation de nos « droits » ni les arguments ne sont efficaces. En revanche, rien ne peut résister à une prière accompagnée de pleurs. Les larmes peuvent traverser toutes les portes. Toutefois, il existe deux types de pleurs : certains pleurent à cause de la peine. Par exemple, un homme brisé qui a des problèmes financiers, qui doit se confronter à l'éducation de ses enfants etc. épanchera son cœur devant D. en sanglotant de difficulté et de souffrance. Mais il existe une meilleure sorte de pleurs, plus influente : il s'agit des pleurs de proximité, de regrets. Prenons l'exemple d'un jeune homme qui a reçu un mauvais diagnostic du médecin. En apprenant la nouvelle il n'a pas pleuré, mais en arrivant chez lui et en en parlant avec son père, il éclate en sanglots. Le jeune homme ne pleure pas de tristesse ni de chagrin, puisqu'il n'a pas pleuré en entendant la nouvelle. Il s'agit ici de pleurs de proximité et d'appartenance. Quiconque épanche son cœur devant son père du Ciel, devant le D. miséricordieux Qui est entièrement bonté, énoncera une prière de proximité avec Hachem qui brisera toutes les barrières et devant laquelle aucune porte ne sera fermée. La faculté de prier a été octroyée aussi bien aux hommes qu'aux femmes, mais ces dernières sont dotées, en plus, de la capacité de pleurer. « Soyez vigilants avec vos femmes, qui ont la larme facile. » La sensibilité ainsi que la tendance à pleurer ont la mission difficile d'ouvrir les portes du Ciel, grâce aux larmes.

Il sera appelé dans le peuple d'Israël : le ministre Tamir

En l'an 5737, les chefs du gouvernement israélien ont voulu légiférer l'avortement. Le ministre de la justice d'alors, Chemouël Tamir, était l'un des plus grands partisans de cette loi qui allait évidemment à l'encontre des principes de la Torah. Dans le cadre de la lutte que menaient les Rabbanim orthodoxes contre cette loi, ils ont décidé, lors d'une réunion des grands de la Torah, d'envoyer une délégation de Rabbanim auprès du ministre pour tenter de le convaincre de changer d'avis. Faisaient entre autres partie de la délégation Rabbi Mikhal Stern, Rav d'« Ezrat Torah » et Rabbi Rephaël Lévine, fils du tsaddik Rabbi Arié Lévine. Sachant que ce dernier était très apprécié dans les cercles du Le'hi (Combattants pour la liberté d'Israël) et de l'Irgoun (Organisation militaire nationale) dont le ministre de la justice était responsable, les Rabbanim espéraient que la présence du fils de Rav Lévine dans la délégation convaincrerait le ministre. Deux jours avant l'entrevue, Rabbi Rephaël Lévine a contacté tous les membres de la délégation et leur a dit : « Sachez que ce rendez-vous est crucial ! Nous nous sommes engagés dans une mission très lourde, qui sait si nous serons à la hauteur ? Nous nous devons d'implorer le Ciel de toutes nos forces ! Il nous faut faire d'énormes efforts dans la prière, car en réalité nous n'avons aucune chance... En effet, pourquoi nous écouterait-il ? » Et effectivement, de nombreuses prières ont été investies dans ce

but. Au moment prévu, les membres de la délégation se sont rendus chez le ministre de la justice tout en continuant à prier. Au début du rendez-vous, chacun a dû se présenter. Quand le tour de Rabbi Rephaël est arrivé et qu'il a mentionné le nom de son père, le visage de Chemouël Tamir s'est illuminé et il s'est exclamé : « Oh, mais Rabbi Arié est notre Rav ! » Puis il a accordé à Rabbi Rephaël l'honneur de présenter la requête de la délégation. Le Rav a demandé l'autorisation de lui raconter une petite histoire qui s'était produite avec son père : « Un jour a frappé à sa porte un couple dont l'apparence extérieure laissait penser qu'il n'était pas pratiquant, et qui a exposé ainsi son problème : la femme venait de tomber enceinte, et le mari, considérant que ses études de médecine n'alliaient pas de pair avec la naissance d'un enfant, lui demandait d'avorter. La femme s'y opposait farouchement, et étant en désaccord sur la question, ils avaient décidé de demander à Rabbi Arié Lévine de trancher. Le Rav est resté un long moment avec ce couple, expliquant la valeur de la venue au monde d'un enfant juif. Il a continué à les persuader en détaillant des sentiments délicats, et sur ce ton poétique leur a décrit à quel point cet enfant leur serait précieux dans leur vieillesse... Les paroles émanant de son cœur ont pénétré dans le cœur du mari, qui a alors décidé d'accepter l'avis du Rav et d'abandonner l'idée de l'avortement. » Rabbi Rephaël Lévine s'est arrêté un instant, a levé les yeux pour fixer le ministre de la justice, Chemouël Tamir, et lui a dit : « Monsieur le Ministre ! La suite de l'histoire est que quelques mois plus tard, ils ont donné naissance à un petit garçon, nommé dans le peuple d'Israël : Chemouël Tamir... » Le ministre de la justice a tout d'abord été abasourdi par ce qu'il venait d'apprendre. Il a décroché le téléphone posé sur son bureau et a appelé sa mère pour lui demander : « Maman ! Est-ce ainsi que les choses se sont produites ? » De l'autre côté de la ligne, sa mère s'est excusée : « Oui, Chemouël. Tu dois nous comprendre, les temps étaient différents, beaucoup plus difficiles... » Le ministre Tamir a raccroché, et en se tournant vers les membres de la délégation, a déclaré explicitement : « Ne vous inquiétez pas, mes maîtres. Tant que je serai ministre de la justice, cette loi ne passera pas au Parlement ! » Les Rabbanim, satisfaits, sont partis puis Rabbi Mikhal Stern a demandé à Rabbi Rephaël Lévine : « Vous aviez déjà connaissance de cette histoire il y a trois jours et vous aviez donc conscience de disposer de la carte gagnante. Alors pourquoi m'avez-vous téléphoné en me demandant de prier et d'implorer le Ciel ? Pourquoi estimiez-vous la situation si difficile ? "L'arme du jour du Jugement était pourtant entre vos mains !" » Voici quelle a été la réponse du Rav Lévine : « Une histoire par ici, une histoire par là... mais sans les prières, nous n'aurions pas réussi ! Pensez-vous que nous avons réussi grâce à l'histoire ? Pas du tout ! Sachez que c'est notre prière qui a vaincu. Sans elle, l'histoire, aussi convaincante soit-elle, ne nous aurait pas permis d'atteindre notre but ! »

Garde Ta langue

Cela augmenterait la faute

Même une histoire racontée devant trois personnes, il sera interdit de la raconter devant quelqu'un qui y accorderait un crédit absolu et continuerait à critiquer la personne objet de cette médisance.

« Un pays qui produit le froment et l'orge, le raisin, la figue et la grenade » (8, 8)

Rabbeinou Ya'akov Ba'al Hatourim a écrit (Ora'h 'Haïm 167) :

« On apposera sur le pain les deux mains (qui sont composées de dix doigts) afin d'évoquer les dix mitsvot suivantes, qui ont un lien avec le pain : l'interdiction de labourer avec un taureau et un âne, celle de réaliser des greffes en agriculture, le devoir de laisser un pauvre glaner dans notre champ, l'interdiction de revenir sur nos pas pour ramasser les gerbes oubliées, le devoir de laisser la bordure du champ pour les pauvres, l'injonction de réserver les prémices pour D. ainsi que la terouma, la première dîme, la deuxième dîme et la 'hala. »

C'est pourquoi il y a dix mots dans la bénédiction « Qui fais sortir le pain de la terre » (hamotsi le'hem min haaretz), dix mots dans le verset « Tu fais croître l'herbe pour les animaux » (matsmia'h 'hatsir labéhéma), dix mots dans le verset « Tous les yeux se tournent avec espoir vers Toi » (einei kol eleikha yissaberoun), dix mots dans le verset « un pays qui produit le froment et l'orge » (erets 'hita ousséora) et dix mots dans le verset « et Il te donnera... » (véyiten lékha...).

« Un pays où tu ne mangeras pas ton pain avec parcimonie » (8, 9)

Au nom des Sages de Castille, le 'Hida rapporte avoir entendu, dans son enfance, l'explication suivante de ce verset :

Le pauvre mange du pain sec, car il n'a pas avec quoi l'accompagner. Mais la gloire d'Erets Israël consiste en ce que le pain sera si bon qu'on pourra le manger sans accompagnement, non parce qu'on manquera de quelque chose, mais du fait de sa saveur particulière.

Tel est le sens du verset « Un pays où tu ne mangeras pas ton pain avec parcimonie » : tu mangeras le pain sans rien y ajouter, non pas par pauvreté, puisque « tu ne manqueras de rien », mais le pain se mangera seul du fait de son bon goût. En effet, il proviendra de la terre où coulent le lait et le miel.

« Et tu diras en ton cœur : "C'est ma propre force, c'est le pouvoir de mes mains, qui m'a valu cette richesse." » (8, 17)

Une des raisons qui expliquent la mitsva de netilat yadaïm le matin est la suivante : l'impureté plane sur nous pendant notre sommeil puis se retire au réveil. Et elle réside principalement au niveau des mains. C'est pourquoi nous devons nous laver les mains, afin de chasser l'impureté. Mais pourquoi les mains reçoivent-elles plus d'impureté que tous les autres membres du corps ?

Voici la réponse du « Melits Yocher » : parce que nous faisons erreur en nous attribuant nos succès dans ce monde-ci, en disant « c'est ma propre force, c'est le pouvoir de mes mains, qui m'a valu cette richesse. » Or il n'y a pas de plus grande impureté que de croire en sa propre force. Cela va à l'encontre de la conviction qu'il n'y a rien d'autre que Lui. C'est pourquoi c'est justement dans les mains que l'impureté choisit de résider.

« Aharon aussi avait gravement irrité Hachem, qui voulait le détruire » (9, 20)

Le Maharcha s'interroge sur l'explication de Rachi : « Le détruire – il s'agit de l'extermination de ses enfants. » Il demande : si Aharon méritait d'être puni, pourquoi sont-ce ses fils qui sont morts ? De plus, cette explication est étonnante, puisque nos Sages rapportent toutes sortes d'autres d'explications sur la mort des fils d'Aharon : ils ont enseigné une loi en présence de leur maître, ils étaient ivres etc.

Notre maître l'auteur du « Ayélet Hacha'har » explique : quand une personne est punie, ses proches aussi en souffrent, mais tout vient de D. dans une mesure précise, comme il est dit « Lui, notre rocher, Son œuvre est parfaite. » De même, les proches non plus ne reçoivent pas une souffrance qu'ils ne méritent pas.

Ainsi, dans la parachat Chemini, on explique pourquoi les fils d'Aharon

ont mérité de mourir, et ici, on mentionne pourquoi Aharon a mérité de perdre ses fils.

La vie dans la paracha

A partir de l'enseignement de Rabbeinou 'Haim ben 'Attar

« C'est de Hachem ton D. que tu dois te souvenir, car c'est Lui qui t'aura donné le moyen d'arriver à cette prospérité » (8, 18)

Ce verset nous engage à prendre conscience que tout bienfait provient de Hachem, si bien que nous serons enclins à reconnaître en permanence le Créateur et Sa Providence. Le mauvais penchant use de ses stratagèmes pour nous faire oublier cela, et entraîner notre décadence.

C'est peut-être pour cette raison que le verset suivant est « Or, si jamais tu oublies (chakhoa'h tichka'h) » : si tu oublies (chakhoa'h) que les bienfaits te sont prodigués par D., tu finiras par en oublier (tichka'h) Hachem et par servir d'autres dieux, non seulement par la pensée, mais aussi en actes, ainsi qu'il est dit « tu les sèves » : cela pourrait être un service qui n'est pas interdit. Mais on ajoute « tu te prosternes devant eux », ce qui est un interdit dans toutes les idolâtries. En effet, il est dit (Sanhédrin 60b) : « Quiconque se prosterne à Mercure (divinité romaine) est coupable, même s'il ne s'agit pas d'un service. » Ainsi, ce devoir de souvenir est une grande barrière pour le service divin, et s'il n'est pas là, le Satan en profitera pour nous faire chuter échelon après échelon.

A la lumière de la Paracha

La régularité est le secret de la bénédiction

« Il arrivera, si (ekev) vous écoutez » (Devarim 7, 12)

Selon l'explication de Rachi, la Torah parle ici des mitsvot que l'on foule aux talons (akev). On peut interpréter le verset selon le mode du moussar : « ekev » (si) est composé des mêmes lettres que « kéva » (régulier). Ainsi, nous devons faire de la Torah quelque chose de fixe (kéva), d'essentiel, et non quelque chose que l'on foule aux pieds ou qui serait secondaire.

Autre explication sur le verset « Il arrivera si vous écoutez » (Véhaya ekev tichmeoun) : les initiales de ces mots forment le terme « ito » (son moment), et les dernières lettres de ces mots (hé, beit et noun) ont une valeur numérique (57) identique à celle du terme « zan » (nourrit). Le mot « ito » se réfère au fait de fixer des moments (itim) à l'étude de la Torah, et le mot « zan » fait référence à la nourriture (mazon), à la subsistance. En d'autres termes, l'essentiel de notre « nourriture » doit être de fixer des moments d'étude. Tout comme nous ne sautons jamais nos repas fixes et nous soucions d'alimenter notre corps chaque jour, nous ne renoncerons jamais aux moments que nous avons consacrés à la Torah et ne passerons pas une seule journée sans étudier.

J'ai entendu parler d'un homme craignant D. qui avait la sainte habitude de réserver chaque jour des moments pour l'étude de la Torah, habitude à laquelle il n'avait jamais dérogé. Un jour, ses amis lui ont proposé de partir en vacances avec eux à Chicago. Mais l'heure du vol aurait perturbé son temps d'étude fixé depuis des années et on ne pouvait pas non plus retarder l'heure du décollage, car cet avion avait été loué pour une durée déterminée. Alors il a surmonté cette épreuve difficile, et après mûre réflexion, a donné la priorité à son étude, renonçant au voyage et aux vacances.

A la fin de la journée, il s'est aperçu qu'il avait vécu un grand miracle. L'avion avait eu en effet une panne technique et s'était écrasé en plein vol... Tous ses amis avaient péri, que D. préserve, alors que lui avait reçu sa vie en cadeau du Créateur, grâce à son entêtement à étudier la Torah avec régularité.

Voici donc un homme simple et craignant D., qui n'est certes pas un grand sage ou un géant en Torah, mais pour qui la Torah est plus importante et plus précieuse que toute autre chose. Sa Torah est stable (kéva) et non secondaire (ekev) ou accessoire. Il est comme une source d'eau qui se nourrit dans l'étude, qui ne s'arrête jamais. Ainsi, il a mérité de goûter aux fruits de son effort dans ce monde-ci, et sa récompense l'attend dans le monde à venir.

LE GAON ET TSADDIK RABBI MOCHE AHARON PINTO

Article hors série à l'occasion de la hilloula du gaon et tsaddik Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège, père du gaon et tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita, qui a lieu le 5 Elloul.

Le tsaddik Rabbi Moché Aharon Pinto, fils bien-aimé du tsaddik le saint Rabbi 'Haïm Pinto le deuxième, et père de notre maître Rabbi David 'Hanania Pinto chelita, était doué de nombreuses qualités très élevées dans le service divin.

Il a conservé beaucoup des coutumes de sainteté qu'il avait absorbées chez ses parents, et il les a même améliorées et rehaussés, car « en sainteté, on s'élève mais on ne descend pas. » La piété de Rabbi Moché Aharon trouvait son expression dans le fait qu'il prêtait une extrême attention à accomplir tous les enseignements des Sages dans le traité Avot, or il est dit dans la Guemara (Bava Kama 30a) : « Celui qui veut devenir pieux, qu'il accomplisse les paroles de Pirkei Avot. » Il exécutait avec exactitude tout enseignement qui était sorti de la bouche sainte des Tannaïm, sans aucune espèce d'altération.

Ainsi par exemple, voici comment il réalisait l'enseignement du Tanna Rabbi Lévitass homme de Yavné « Sois très, très humble. » Tous les Chabbats, quand il rentrait à la synagogue, il pliait le dos comme quelqu'un qui cherche à diminuer sa propre importance à son arrivée dans le palais du roi. Quand les fidèles venaient le trouver après la prière pour lui embrasser la main et recevoir sa bénédiction, il tremblait immédiatement à l'idée même que quelqu'un lui embrasse la main, s'y opposait fermement et minimisait sa propre importance.

D'ailleurs, la modestie dont il était doué se reflétait sur quiconque se trouvait à sa proximité. Tout le monde sentait qu'on avait devant soi une personnalité extrêmement élevée, très supérieure, dont la tête se courbait pour partager la douleur et les soucis de tout homme créé à l'image de D. Quiconque rentrait chez lui était accueilli par une bénédiction, avec affabilité, à tout instant.

Une coutume particulière qui lui était caractéristique était que lorsqu'un visiteur entra chez lui, qu'il soit jeune ou vieux, il se levait devant lui en marque de respect. Plus d'une fois, on lui demanda pourquoi il veillait à se lever devant ceux qui entraient, y compris les jeunes, et il répondait :

« Sachez qu'en chaque homme, il y a une étincelle divine. Moi, ce n'est pas devant cet homme que je me lève, mais devant cette partie divine qui est en lui, c'est elle que je respecte, ainsi que l'ont dit nos Sages : « Ne regarde pas le récipient, mais ce qu'il contient. »

Des talmidei 'hakhamim et des Rabbanim se sont beaucoup émerveillés de voir de leurs propres yeux comment ce tsaddik s'annulait entièrement devant ceux qui étudiaient la Torah et se réclamaient d'elle. Quand ils se présentaient chez lui pour demander une bénédiction, Rabbi Moché Aharon leur tendait la main en disant « Chalom Aleikhem » et leur serrait la main avec empressement, pour les empêcher de la lui embrasser, comme c'est l'habitude dans les communautés orientales.

Et quand ils lui exposaient leurs soucis et lui demandaient d'in-

tercéder pour eux dans sa prière, on voyait à son regard qu'il ne se sentait pas du tout digne de cette tâche. Voici ce qu'il disait aux talmidei 'hakhamim et aux bnei Torah :

« Qui suis-je et que suis-je pour mériter de vous bénir ? Au contraire, c'est vous, les talmidei 'hakhamim, les bnei Torah qui êtes installés dans la tente de la Torah, c'est vous qui êtes une source de bénédiction. Et les Sages ont dit (dans le traité Avoda Zara 19a) : Quiconque étudie la Torah, le Saint, béni soit-Il accomplit ses désirs, ou encore (Berakhot 5a) : Quiconque étudie la Torah, les malheurs se séparent de lui. »

Une protection divine

Comme l'a raconté son fils, notre maître Rabbi David 'Hanania chelita, on voyait concrètement chez le tsaddik Rabbi Moché Aharon l'accomplissement de l'adage des Sages « On mène l'homme par le chemin qu'il désire prendre » :

Rabbi Moché Aharon avait l'habitude de déjeuner à 12 heures précises, et à cette heure-là il ne recevait pas. Ensuite, il se reposait un peu, recevait le public, puis il étudiait selon ce qu'il s'était fixé. Le soir, il veillait à aller se coucher à temps. A minuit, il se levait pour dire le « tikoun 'hatsot » en déversant son cœur, et ensuite il priait avec le peuple d'Israël. C'est ce qu'il a fait pendant toutes ses dernières années.

Un jour, la Rabbanit a dû partir à Tel-Aviv. Avant de partir, elle a dit à ma grand-mère de faire sortir le poulet du frigidaire, de le faire cuire et de le donner au Rav pour son déjeuner. Celle-ci a suivi ses instructions, mais il s'est trouvé qu'à midi exactement quelques personnes sont arrivées pour voir Rabbi Moché Aharon, et le Rav les a fait entrer. A leur départ, d'autres personnes sont arrivées, et Rabbi Moché Aharon a dit à ma grand-mère de les faire entrer chez lui. Et ainsi de suite pendant toute l'après-midi, il a reçu des gens sans interruption, sans manger ni se reposer.

Quand la Rabbanit est rentrée de Tel-Aviv, elle a demandé à ma grand-mère : « Est-ce que le Rav a déjà déjeuné ? » Cette dernière lui a raconté tout ce qui s'était passé, si bien que depuis midi, les visiteurs n'avaient pas cessé d'affluer et que le Rav lui-même avait demandé qu'on ne les empêche pas d'entrer chez lui.

La Rabbanit a demandé : « Avais-tu cachérisé le poulet ? »

« Non, a dit ma grand-mère, j'ai cru que tu l'avais déjà cachérisé. »

Maintenant, tout était clair. La Rabbanit est entrée dans la pièce, a vite pris l'assiette, a fait sortir un autre poulet, qu'elle a cachérisé et fait cuire. Tout à coup, le Rav a demandé à manger... et à ce moment-là, elle lui a raconté tout ce qui s'était passé avec le poulet non-cachérisé. Le Rav a souri et dit avec émotion : c'est ce que signifie l'enseignement des Sages selon lequel « on mène l'homme par le chemin qu'il veut prendre ». Jamais de la viande treifa n'est entrée dans ma bouche, et même si tu n'étais pas là, Hachem a continué à me protéger et à m'en préserver.

Rabbi Moché Aharon, au moment de ses repas, ne terminait jamais ce qu'il y avait dans son assiette, mais il commençait à manger et s'arrêtait toujours. Quand sa femme l'a constaté, elle a cru que son mari n'aimait pas ce qu'elle lui préparait. Quand le tsaddik s'en est aperçu, il lui a dit : « J'aime tes plats, mais je n'en mange qu'un petit peu, car si je mangeais tout s'un seul coup, je t'en demanderais tout de suite une autre assiette, et je préfère que tout mon désir soit uniquement pour D. et la Torah, et non pour les choses de ce monde. »